

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0021_2024 Affectation du résultat 2023 – Budget Annexe de l'Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R2221-50 et R2221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2023 du budget assainissement :

CCPAVR asst							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	titré	reste à réaliser
001	449 684,80 €	449 684,80 €		10	3 053 399,53 €	1 533 274,46 €	
13	45 132,00 €	45 132,00 €		13	4 353 684,00 €	620 443,70 €	5 797 389,30 €
20	5 776,00 €	1 680,00 €	1 536,00 €	16	4 364 176,41 €	1 660 225,00 €	2 046 626,09 €
21	272 272,64 €	69 969,87 €	163 469,40 €	opé			
23	11 414 064,69 €	3 722 412,10 €	7 466 174,45 €	040	829 102,48 €	829 102,48 €	
020	- €			021	787 082,35 €		
040	459 040,78 €	433 326,78 €					
16	741 473,86 €	656 836,89 €	12 064,40 €				
TOTAL	13 387 444,77 €	5 379 042,44 €	7 643 244,25 €	TOTAL	13 387 444,77 €	4 643 045,64 €	7 844 015,39 €
			13 022 286,69 €				12 487 061,03 €
					déficit hors ràr	- 735 996,80 €	
					déficit ràr inclus	- 535 225,66 €	
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	rattachements	compte	budgeté	titré	rattachements
011	1 298 548,00 €	1 011 703,03 €		70	2 133 147,00 €	1 950 696,22 €	
012	533 042,01 €	446 805,85 €		74	128 878,00 €	61 955,42 €	
65	20 840,00 €	7 618,31 €		75	282,00 €	62,59 €	
66	256 497,48 €	194 337,25 €		77	500,00 €	18,00 €	
67	145 663,52 €	142 928,21 €		042	459 040,78 €	433 326,78 €	
68	6 000,00 €	5 610,26 €		013	11 258,00 €	16 893,58 €	
042	829 102,48 €	829 102,48 €		002	1 143 670,06 €	1 143 670,06 €	
023	787 082,35 €			78	- €	6 535,09 €	
TOTAL	3 876 775,84 €	2 638 105,39 €	- €	TOTAL	3 876 775,84 €	3 613 157,74 €	- €
			2 638 105,39 €				3 613 157,74 €
						excédent	975 052,35 €
						résultats asst	
						001 D	735 996,80 €
						002	439 826,69 €
						1068	535 225,66 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 535 225.66 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 735 996.80 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 535 225.66 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 439 826.69 €.

Pont-Audemer, le 15 avril 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

